

Certificat Provisoire d'Immatriculation

Autorise, pendant sa période de validité, la circulation du véhicule sur le territoire national dans l'attente, le cas échéant, du certificat d'immatriculation (Article R.322-3 du code de la route).

(A) Numero d'immatriculation	(I) Date du CPI	(B) Date de 1ère immatriculation	
GH-288-QM	21/07/2022	21/07/2022	
(H) PERIODE DE VALIDITE	du	21/07/2022	au
		20/08/2022	INCLUS
attribué à : (C.1)	THOMAS THIBAULT 9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN 34410 SERIGNAN		
(D.1) Marque	(D.2) Type variante version	(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de	(D.3) Dénomination commerciale
PIAGGIO	TD3100	L5EPGGTM001U368	MP3 530 HPE
(E) Numéro d'identification du véhicule	(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (en kg)	(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'état membre d'immatriculation (en kg)	(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état membre d'immatriculation (en kg)
ZAPTD310000001840	460	460	
(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage (en kg)	(G.1) Poids à vide national	(J) Catégorie du véhicule CE	(J.1) Genre national
280	280	L5e-A	TM
(J.2) Carrosserie CE	(J.3) Carrosserie (désignation nationale)	(K) Numéro de réception par type (si disponible)	
	TMP2	e9*168/2013*11881*00	
(P.1) Cylindrée (en cm3)	(P.2) Puissance nette maximale (en kW)	(P.3) Type de carburant	(P.6) Puissance administrative nationale
530	32.5	ES	6
(Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)	(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur	(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)	(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en db (A))
	2		90
(U.2) Vitesse moteur (en mn-1)	(V.7) CO2 (en g/km)	(V.9) Classe environnementale	(X.1) Date de visite technique
3625	93	134/2014EUR05	
(Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques			
Pour le ministre et par délégation, Le sous-directeur de la protection des usagers de la route			
(Y1) à (Y6) Taxes			
(Y1)	264 €	(Y2)	0 €
(Y3)	0 €	(Y4)	11 €
(Y5)	2.76 €	(Y6)	277.76 €
		 Zoheir BOUAOUICHE	

Le CPI ne permet pas la réimmatriculation du véhicule en France ou à l'étranger

The PRC does not allow re-registration of the vehicle in France or abroad